



21 rue Béranger
75003 PARIS

INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

Paris, le 9 septembre 2004

LE SNPDEN EST RECU PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

François Fillon s'est félicité des conditions satisfaisantes dans lesquelles la rentrée s'est déroulée et a rendu hommage au travail des personnels de direction notamment sur la question de l'application de loi sur la laïcité, appréciant « l'image exceptionnelle » donnée par l'école face à la question des otages. Néanmoins, notant l'augmentation des actes racistes et antisémites, il appelle à une grande fermeté contre toutes ces exactions.

Aux revendications formulées par le SNPDEN concernant l'évolution de notre carrière, le ministre promet une parution imminente des textes relatifs au passage de la hors classe à 8,5% du corps, à l'assouplissement de la clause de mobilité, à l'aménagement de la fin de carrière et à l'indexation des indemnités conformément aux accords donnés précédemment.

Par ailleurs, il répond favorablement à notre demande d'un travail programmé et d'une réflexion sur les missions de l'EPL (qui au delà de son rôle éducatif est le réceptacle des problèmes de société et de plus en plus le « guichet unique » pour répondre à toutes les missions du service public), sur son organisation (sur les besoins quantitatifs et qualitatifs en personnels), ainsi que sur les conditions d'exercice du métier de personnel de direction.

En outre, le SNPDEN a souligné la précipitation avec laquelle certains textes sont rédigés et appliqués sans tenir compte de nos remarques, comme ce fut le cas pour les élections des parents d'élèves au conseil d'administration, démontrant ainsi la méconnaissance de notre hiérarchie du fonctionnement des établissements.

Le ministre a réaffirmé que pour le gouvernement l'éducation nationale reste une priorité. Néanmoins aucun chiffre n'a été avancé et la présentation du budget 2005 se fera le 22 septembre prochain. Diverses mesures seraient prises : augmentation des postes au concours, mesures catégorielles, répartition des moyens en adéquation avec les difficultés. Face aux premières annonces sur la réduction du nombre de fonctionnaires, le SNPDEN sera très attentif aux arbitrages budgétaires et au nombre de postes des personnels mis à la disposition des établissements, y compris en terme de personnels de direction.

Abordant la loi de décentralisation, le ministre affirme qu'une aide sera apportée aux personnels de direction par la mise en place d'un réseau de relais, et de diffusion de documents d'information. Selon lui, quel que soit leur statut, les personnels TOS restent des membres de la communauté éducative.

Enfin, la loi d'orientation dont l'élaboration débutera après la remise officielle du rapport de la commission THELOT le 12 octobre, fera l'objet de consultation et de discussion avec les organisations syndicales, notamment avec le SNPDEN. Le projet du gouvernement sera soumis au parlement au printemps 2005 pour entrer en vigueur à la rentrée 2006.